



La lettre des ASTI

Drôme - Ardèche

« La terre est ma patrie et l'humanité ma famille »
Gibran Khalid Gibran

Numéro 7 - novembre / décembre 2009

Collectif 26 « Cent ELU-E-S POUR SANS PAPIERS »

Lors du dernier parrainage républicain qui a eu lieu à Valence le 25 avril 2009, 53 éluEs se sont engagés unanimement : **ils ont affirmé leur soutien, leur solidarité et leur détermination à lutter pour changer les lois, qui au mépris de tous les droits humains, expulsent par des rafles, séparent des familles, et des enfants, génèrent une précarité et une insécurité insoutenable qui conduit, certains d'entre eux, à perdre la vie.**

Réunis le 3 juin 2009 pour faire le bilan du Parrainage Républicain des Sans Papiers, les éluEs ont décidé de se constituer en collectif « Cent élus pour Sans Papiers ».

Pour atteindre cet objectif, ils/elles ont adressé un courrier aux 368 maires de la Drôme pour qu'ils expriment dans leurs conseils municipaux un vœu de soutien à cette déclaration afin d'élargir le mouvement de solidarité auprès des élus et des citoyens. Ils/elles ont décidé d'adresser un courrier à tous les partis pour un soutien politique et aux parlementaires de la Drôme (toutes tendances politiques confondues) pour qu'ils légifèrent en matière de politique d'immigration dans l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits Humains de 1948 et pour qu'ils-elles réclament l'abrogation de l'article 76L622-1 sur le délit de solidarité

Lors de la conférence de Presse de Juillet 2009, ils ont médiatisé leur engagement :

« Cent élu-E-s pour Sans Papiers ». A ce jour, le collectif est constitué de 76 éluEs

ABEL Jean-David, Adjoint Romans ;
AMIRZAYAN Krikor, conseiller municipal (CM) Bourg-lès-Valence ; BACHIRY Bezara, CM Bourg-lès-Valence ; BARON Fabien Michel, CM St Marcel-lès-Valence ; BERARD Monique, CM Valence ; BLANC Odile, CM Bourg-lès-Valence ; BOCHATON Jean-Michel, conseiller régional (C R) & Adjoint Portes-lès-Valence ; BOUX Lucette, CM Bourg-lès-Valence ; BOURRY Gisèle, CM Chabeuil ; BRAVAIS François, CM Bourg-lès-Valence ; BRUNET Bernard, Maire Montmeyran ; CANESTRARI Marcel, Maire Grane ; CANNIE André, Maire Plan de Baix ; CHAPIGNAT Marie-Hélène, CM Bourg-lès-Valence ; CHOSSON Jean-Marie, Adjoint Romans ; CLUZEL Denis, CM Bourg-lès-Valence ; DARNAUD Sébastien, CM St Marcel-lès-Valence ; DETONNAC Manon, CM Romans ; DELAY Maguy, CM Montmeyran ; DUPESSEY Nelly, CM Portes-lès-Valence ; DURAND Odette, Adjoint Bourg-lès-Valence ; ESSON Gérard, Adjoint Bourg-lès-Valence ; FOURNIER Josette, Maire Eygalayes ; GASCOIN Michèle, Maire Cobonne ; GERMAIN Jean, CM Bourg-lès-Valence ;

GESLIN Odile, CM Romans ; GILLES Daniel, Maire Saou ; GIRARD Olivier, Maire St Julien en Quint ; GIROING Jean-Yves, Adjoint Bourg-lès-Valence ; GUIRIMAND Marie-Odile, Adjointe St Jean en Royans ; HENNION-ROLLAND Dominique, CM Valence ; ISHACIAN Georges, CM Bourg-lès-Valence ; KEMPF André, CM Montmeyran ; KEYSER Valérie, Adjoint Bourg-lès-Valence ; KIZIRIAN Céline, CM Valence ; KRIER Serge, Maire Suze sur Crest ; LANDEL Pierre-Antoine, C M Valence ; LANTHEAUME Marie, Adjointe Valence ; LEEUWENBERG Philippe, CM Die ; LEMERCIER Christiane, Adjointe Montmeyran ; LEYDIER Guy, CM Triors ; MATISSE Jean-Marc, Maire Barnave ; MERLAND Gérard, CM Portes-lès-Valence ; MEUNIER Christèle, CM Bourg-lès-Valence ; MICHALET Andrée, CM Bourg-lès-Valence ; MONTMAGNON Marie, CM St Marcel-lès-Valence ; NADAR Aurore, CM Bourg-lès-Valence ; NEYRON Jean-Louis, CM Bourg-lès-Valence ; NURIT Lucette, Adjointe Montmeyran ; ORY Marianne ; CR & Adjoint Bourg-lès-Valence ; PAILHES Wilfrid, Adjoint Bourg-lès-Valence ; PATOULLIARD Jean,

Adjoint Bourg-lès-Valence ; PERSICO Danièle, Adjointe Valence ; PIRAS Bernard, Sénateur & Maire Bourg-lès-Valence ; POMAREL Jean-Michel, Maire Beaumont-lès-Valence ; POURROY Dominique, Maire La Baume d'Hostun ; PRIOTTO Christine, CG & Maire Dieulefit ; RANC Christiane, Adjointe Bourg-lès-Valence ; REY Francis, CM Bourg-lès-Valence ; REYNAUD-GRAILLAT Dominique, CM Bourg de Péage ; RIBA Christine, CM Cobonne ; RICHARD Dominique, CM Bourg-lès-Valence ; RICHARD Olivier, CM Romans ; RIVASI Michelle, CM Valence & députée européenne ; ROCHE Annie, Adjointe Valence ; ROUSSEAU Jacqueline, CM Romans ; ROYANNEZ Patrick, conseiller général (CG) & Adjoint Valence ; SAMMARCO Claudio, adjoint Bourdeaux ; SCHWARTZMANN Jean-Claude, Adjoint Bourg-lès-Valence ; SEGUELA Jacques, CM Valence ; SERRET Jean, CG ; SEYNE Lydia, Adjointe Aucejon ; TARALLO Michel, CM St Jean en Royans ; TEZIER Evelyne, Adjointe St Jean en Royans ; TRAPIER Pierre, Maire Portes-lès-Valence ; WEILER Marc, CM Valence.

Actions du collectif 26 « cent éluEs pour Sans Papiers »

Conférence de presse jeudi 10 décembre 2009 à 11h à Valence à l'occasion de la journée internationale de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme pour y dénoncer les manquements de la France à ses principes et valeurs républicaines, et permettre d'argumenter le débat sur l'identité nationale.

Participation au Forum régional à l'initiative de la Coordination Régionale qui englobe les ASTI et les associations de CitoyenNEs qui aura lieu à Valence au printemps 2010 sur le thème : « **Les droits des sans papiers sont les droits de tous** »

Trois pétitions sont lancées pour demander l'application des articles de la Déclaration Universelle des Droits Humains. Ces pétitions seront portées au Préfet par les éluEs du Collectif.

TROIS PETITIONS POUR EXIGER LE RESPECT DE LA DECLARATION DES DROITS HUMAINS

L'ASTI de Valence a réalisé 3 pétitions qui portent sur les articles 13, 16 et 25 de la Déclaration Universelle des Droits Humains pour exiger leur application.

Le collectif « Cent éluEs pour Sans Papiers » s'est engagé à les remettre au préfet de la Drôme. Vous pouvez signer et faire signer ces pétitions, **elles sont à votre disposition** au bureau de l'ASTIV, aux rassemblements du mercredi place Porte Neuve à Valence et sur le blog.

La première pétition porte sur la libre circulation :

Article 13 : Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état. Toute personne a le droit de quitter son pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Sauf que les Sans Papiers ne peuvent bénéficier de ce droit au regard des critères d'une législation de plus en plus contraignante et qui ne cessent de se renforcer jusqu'à fermer nos frontières, contrairement à la libre circulation de l'argent, des capitaux et des marchandises.

Afin de parvenir au quota de 30 000 Sans Papiers expulsés par an, le gouvernement français n'hésite pas à arrêter au passage de la frontière espagnole des travailleurs marocains sans papiers qui rentrent tranquillement et volontairement, en car, dans leur pays. Ces « clandestins » qui sont de simples voyageurs, sont placés en Centre de Rétention Administrative puis expulsés en avion... aux frais de l'Etat.

Coût moyen = 22 000 euros par personne.

La deuxième pétition concerne le droit au mariage :

Article 16 : A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. Sauf que les Sans Papiers sont, pour nombre d'entre eux, soupçonnés de mariage blanc et soumis à une enquête de police qui les expulse.

Quand unE étrangerE épouse unE ressortissantE françaisE, il (elle) doit attendre 6 mois pour recevoir une autorisation de séjour, à condition d'être entré en France avec un visa. Il (elle) peut alors s'établir légalement en France, travailler, élever ses enfants, etc... **MAIS** s'il y a rupture de la vie commune (cas d'un couple sur trois dans la société française) dans les trois ans qui suivent le mariage, il (elle) perd tout droit de rester sur le territoire. De personne insérée dans une vie familiale et sociale, il devient **un clandestin expulsable** à tout moment.

La troisième pétition réclame le droit à un niveau de vie décent

Article 25. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité. Sauf que les Sans Papiers sont laissés sans moyen de ressources parce que privés d'emploi, à vivre dans des logements et lieux insalubres, sans sécurité, contraints au travail clandestin, exploités. A vivre dans la peur permanente.

Une famille de nationalité serbe et monténégrine (ex-Yougoslavie) avec deux enfants scolarisés en primaire et au collège, déboutée du droit d'asile, s'est vue dans l'obligation de quitter le Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA). La famille a déposé un recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Ce recours ne suspend pas l'obligation qui lui est faite de quitter le territoire (OQTF). Cette famille ne peut pas rentrer dans un pays où beaucoup des leurs ont été tués. Ces actes ont laissé chez eux de graves séquelles psychologiques pour lesquelles ils reçoivent des soins médicaux appropriés. Dans l'attente d'une réponse à son recours, cette famille vit donc dans la clandestinité, sans moyens de subsistance. L'accès aux soins et à la scolarité est devenu un véritable parcours du risque.

Poursuite des rassemblements place Porte Neuve à VALENCE

les 2èmes, 3èmes, 4èmes MERCREDIS de 17h30 à 18h15
Pour faire savoir notre colère, informer, faire signer nos pétitions.

Tous les 1ers jeudis nous serons présentEs au cercle de silence
à 18h place de la liberté à Valence

**Pour rassembler toutes les personnes qui ne veulent pas
de cette politique odieuse envers les Sans Papiers et tous les Sans Droits.
Ce n'est pas seulement un acte de présence, c'est un acte de RESISTANCE !**

VOUS AVEZ DIT « MARIAGE GRIS » ?

« Eric Besson a décidé de mener l'assaut contre ce qu'il appelle « le mariage gris » : une union contractée par un Français qui ignorerait que le but de son partenaire serait uniquement d'obtenir des papiers. Le 18 novembre, le ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale a annoncé le lancement d'un groupe de travail sur « l'escroquerie sentimentale à but migratoire ». L'expression, plutôt méconnue, a heurté bon nombre d'esprits.(...)

Eric Besson, (...), insiste sur la vulnérabilité des moitiés abusées mais n'avance aucun chiffre pour justifier sa volonté de durcir de l'arsenal législatif. Il estime que les victimes seraient « plusieurs milliers » (...)

Il y a un an déjà Claire Zalc à l'occasion de la première grande expo de la Cité de l'immigration : l'historienne rappelait que le nombre d'étrangers en France est à peine plus élevé aujourd'hui qu'entre les deux guerres. En 2008, un peu moins d'un mariage sur trois liait un Français à un étranger : 84 000 unions mixtes pour 273 500 mariages célébrés (des chiffres revus à la baisse par certains universitaires). (..)

Or l'argument d'Eric Besson pour étayer sa traque des « escroqueries sentimentales » est que la France est « une nation particulièrement généreuse » en matière de mariages mixtes. Comme si l'union d'un de ses citoyens avec un(e) étranger(e) relevait de la tolérance. (extraits de l'article du 19/11/2009 de Chloé Leprince dans Rue89).

« **Vous croyez qu'ils s'aiment ?** » ne manqueront pas d'interroger les journalistes chaque fois que l'histoire d'un mariage est médiatisé. J'ai chaque fois envie de répondre : « **ça c'est leur vie privée. Cela ne nous regarde pas !** » ...

Le législateur avisé est resté prudent sur ces questions privées : la condition de base du mariage est le consentement (*code civil mariage art.146*).

Les raisons du consentement doivent rester une affaire privée qui ne concerne que les parties consentantes. Les nécessités partisans de la gestion sécuritaire du contrôle de l'immigration ont amalgamé progressivement mariage forcé et mariage par consentement mutuel et intégré le droit au mariage à la police des étrangers, avec des mesures successives sans cesse plus restrictives et discriminatoires introduites dans le CESEDA. S'il convient de dénoncer les mariages forcés, les mariages consentis doivent rester dans le strict domaine du privé.(...) Les amalgames à des fins partisans, la suspicion incessante : mariage « de complaisance », et puis enfant « de complaisance », étude... asile... « de complaisance », transforme les étrangers mais les français aussi (...) en suspects à priori.(...) Les psychoses sécuritaires, le rejet de l'autre, la suspicion et la peur savamment distillées pour mieux asservir à l'ordre dominant, restreignent, entravent des libertés fondamentales et parfois même tuent.

(extraits de «une liberté fondamentale, le droit au mariage...» de Odile Schwertz-Favrat dans le journal de la FASTI).

CALENDRIER DES ACTIONS LOCALES

Vendredi 4 décembre à 14h30 rassemblement devant la préfecture en soutien au dépôt collectif des dossiers de demande de régularisation des travailleurs Sans Papiers

Samedi 5 décembre de 9h30 à 12h réunion inter-ASTI à la maison des sociétés à Valence.

Mercredi 9 décembre de 17h30 à 18h30 Cercle de Silence de Montélimar présent sur le parvis Daniel Chamier.

Jeudi 10 décembre : conférence de presse du collectif « cent éluEs pour 100 papiers » à 11h.

Vendredi 11 décembre à 9h 30 rencontre du collectif de lutte pour la dignité et contre la pauvreté au centre social de l'Allet à Bourg lès Valence.

Mercredi 16 décembre à 18h30 Assemblée Générale de l'ASTI de Valence à la maison des sociétés, 4 rue Saint Jean à Valence, salle 22.

A LIRE

« **Rejet des exilés - Le grand retournement du droit de l'asile** » de Jérôme VALLUY

Editions Du Croquant, janvier 2009.

En s'appuyant sur son expérience de juge de la demande d'asile pour analyser les procédures et sur cinq années d'étude des politiques de répression des migrations en France et en Europe, l'auteur soutient la thèse d'une transformation de nos cultures politiques sous l'effet d'une xénophobie de gouvernement qui stigmatise l'étranger comme problème, risque ou menace.

"OUVRONS DES VOIX POUR UNE DRÔME SANS PAUVRETE" (suite)

Les ASTI de la Drôme ont participé à la marche départementale organisée par la fédération des centres sociaux et associations d'animation locale de la Drôme du 29 mai au 2 juin 2009.

Le collectif de lutte pour la dignité et contre la pauvreté s'est engagé dans plusieurs commissions de travail concernant le logement, le transport, l'autonomie des jeunes adultes, l'accès à la terre des agriculteurs, et la sortie de l'indignité pour les personnes sans papiers.

L'ASTI et la Fédération des Centres Sociaux ont décidé de se lancer dans une réflexion conjointe sur la place des personnes sans papiers avec comme objectif d'améliorer leur accueil dans les Centres Sociaux (pour la fédération) et de transformer la loi pour accueillir dignement les sans papiers et les demandeurs d'asile qui veulent s'installer dans notre pays (pour l'ASTI).

Pour y parvenir, nous avons décidé :

- de faire remplir 100 questionnaires par des personnes sans papiers pour évaluer leurs conditions de vie (logement, nourriture, soins, déplacements, éducation...)
- de recueillir au moins 10 récits de vie et parcours de sans papiers ou demandeurs d'asile.
- d'organiser une journée de formation pour les personnels et administrateurs des Centres Sociaux.

Ces actions permettront d'élaborer trois propositions concrètes qui seront portées au Conseil Général de la Drôme pour améliorer la vie des étrangers sans papiers ou demandeurs d'asile en France.

M. Patoulliard, F. Malgouyard, H. Bourrin

FACE À LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS : CHOIX DE LA RÉPRESSION

Xavier Darcos, ministre du travail et Eric Besson, ministre de l'immigration, ont menacé de « *fermeture administrative* » les entreprises employant des « *étrangers en situation irrégulière* ». Un projet de loi visant ces dernières devrait être déposé prochainement, a assuré Eric Besson, qui a choisi la voie de la répression alors que les sans-papiers sont engagés depuis plus de six semaines dans un mouvement social pour demander leur régularisation. Ces salariés, qui cotisent et paient des impôts pour la plupart, seront les premières victimes des mesures de contrôle et de sanction des entreprises. Saisie par le SNU-TEF-FSU, un syndicat de l'Inspection du travail, l'Organisation internationale du travail (OIT) a déjà annoncé en mars les pratiques du gouvernement français, qui tente de détourner les contrôles de l'Inspection du travail pour les transformer en supplétifs de la chasse des sans-papiers.

Surtout, les mesures d'Eric Besson mettent un terme à des discussions qui ont débuté le 22 octobre 2009 entre les organisations syndicales et le ministère de l'Immigration, à la suite de la grève de plus de 5000 travailleurs Sans Papiers, touchant 40 sites, ont indiqué le 18 novembre 11 organisations. Dans une déclaration commune, elles ont pointés la « *grave erreur d'appréciation* » d'Eric Besson. « *Il ne s'agit pas d'un problème « d'immigration de travail », puisque les travailleurs sans papiers résident et travaillent déjà en France, certains depuis des années. Les conflits actuels prennent leurs sources dans une situation d'inégalité au travail pour des salariés qui, par leur situation administrative, sont privés d'une partie essentielle de leurs droits.* » Un texte signé par une quarantaine d'organisations syndicales, associatives et politiques soulignent que « *l'unique solution pour que cesse la raquette, la surexploitation, la discrimination et les conditions de travail indécentes (...) est une régularisation globale, dans l'égalité des droits, de toutes et tous* ». Article de Thierry Brun * Politis du 2/12/09.

Odile Schwertz-Favrat

CONTACTS

ASTI Valence

Maison des sociétés 4, rue Saint-Jean
B.P.818 26008 Valence cedex
astiv@laposte.net
tel/fax Odile Favrat: 04 75 56 03 67 / 06 13 07 74 76
Permanence juridique les mardis matins de 10h à midi

ASTI Romans

Maison de quartier St Nicolas
14, place du Chapitre
Olivier Richard : 06 85 67 65 29 richard.abel@wanadoo.fr
Permanence juridique : 1^{er}, 3^e mercredi à 18h

ASTI Crest Val de Drôme

1 rue de la République 26400 Crest
annearmagnat@hotmail.fr tel: 04 75 56 96 75

RESF/ASTI Tain/Tournon

restournon07@gmail.com Jean Fantini : 04 75 07 18 54

ASTI /RESF /LDH Montélimar

Mohammed Niour
astimontelimar@yahoo.fr tel : 06 21 99 14 75

Pensez à envoyer vos articles et contributions aux rédactrices F. MAQUIN : maquin.francoise@wanadoo.fr
et F. MALGOUYARD : pmalgouy@club-internet.fr